

Délibération DEL-B-2025-057

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 10 JUIN 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix juin deux mille vingt-cinq, à 14h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (19) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Johnny BROSSEAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (1) : Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU,

Absents (7) : Cécile VRIGNAUD, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Sébastien GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD

Date de convocation : 04-06-2025

Secrétaire de séance : Marie JARRY

DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

Définition d'une stratégie biodiversité : demande de subvention

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment l'article 123 ;

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L371-1 définissant la trame verte et bleue, ses objectifs et les moyens de sa préservation ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

Vu l'arrêté préfectoral de Nouvelle Aquitaine en date du 18 novembre 2024 approuvant le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle Aquitaine ;

Vu la délibération n°2021-191 du Conseil communautaire du 9 novembre 2021 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2017-022 du 21 février 2017 approuvant le Schéma de cohérence Territorial (SCOT) du Bocage Bressuirais définissant notamment les continuités et réservoir de biodiversité ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2021-086 du 22 juin 2021 arrêtant le projet de territoire 2030 du Bocage Bressuirais ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2021-201 du 9 novembre 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'urbanisme traduisant notamment la trame verte et bleu au sein d'un zonage protecteur ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2024-189 du 5 novembre 2024 arrêtant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.

Considérant la convention établie avec l'ADEME Nouvelle Aquitaine n°20NAC0289 portant engagement du terroir en matière de transition écologique et fixant les termes du Contrat d'Objectif Territorial (COT) ;

Considérant le plan de paysage du Bocage Bressuirais et notamment l'objectif de qualité paysagère « à l'école du bocage » ;

Considérant le projet de territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais et notamment ses objectifs de :

- *Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique (Ambition 1 « un territoire attractif créateur de richesse et d'emploi ») ;*
- *Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire (Ambition 2 « un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources »)*

Considérant les compétences de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais en matière de gestion des eaux et les partenariats établis avec les établissements publics de bassins ;

Considérant les actions en faveur de préservation des milieux inscrites dans les différents outils contractuels et notamment le Contrat territorial « eau » et celles engagées sur le site Natura 2000 « Vallée de l'argenton » ;

Considérant les actions engagées par la Communauté d'agglomération pour encourager une meilleure gestion du bocage ;

Considérant les actions de sensibilisation et de vulgarisation engagées par les différents services culturels et notamment la programmation des « belles escapades » ;

Considérant les actions engagées par les communes, certaines associations et entreprises, pour approfondir les connaissances, préserver la biodiversité du bocage bressuirais et sensibiliser les habitants ;

À l'échelle mondiale, le vivant traverse une crise sans précédent. Les espèces disparaissent de plus en plus vite et le renouvellement des populations est de plus en plus difficile. En France, 18 % des espèces ont disparu et 78 % des habitats sont dans un état de conservation défavorable (ONB). Les activités humaines sont en grande partie responsables de cette érosion significative de la biodiversité.

Les 5 causes majeures reconnues du déclin de la biodiversité sont :

- L'artificialisation des sols
- La surexploitation des ressources
- Le changement climatique
- Les pollutions
- Les espèces exotiques envahissantes

À l'échelle du bocage bressuirais, des actions sont conduites pour préserver des milieux naturels, reconquérir la qualité de l'eau et lutter contre les 5 causes majeures indiquées précédemment.

Toutefois pour donner plus de clarté dans l'action publique, flécher les recettes générées par le partage de la valeur (loi APER) en matière de biodiversité ou encore être plus efficient lors de la recherche de compensation environnementale, il est proposé de définir une stratégie intercommunale en faveur de la reconquête et de la préservation de la biodiversité.

L'élaboration de cette stratégie comprendra une phase d'identification des actions menées sur le territoire et un repérage cartographique ainsi qu'une mise en cohérence et en synergie avec

les axes de la « Stratégie Nationale Biodiversité ». Cette démarche vise enfin à identifier les manques, évaluer les bénéfices attendus et identifier les transversalités.

Cette stratégie en faveur de la biodiversité sera conduite en interne et pilotée par le pôle de services communautaires « Aménagement Environnement et Ingénierie Territoriale ». Des études pouvant s'avérer nécessaires pour compléter la connaissance des services, il est proposé de répondre à l'Appel à projet « Nature et transition » de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Total	Recettes	Montant	%
Etude nécessaire à l'élaboration de la stratégie biodiversité du Bocage Bressuirais	62 500 €	Région Nouvelle Aquitaine via Appel à Projet « Nature et Transition »	50 000€	80%
		Reste à charge (autofinancement)	12 500€	20 %
TOTAL	62 500€		62 500 €	100 %

Le bureau communautaire est invité à :

- **solliciter dans le cadre de la stratégie intercommunale en faveur de la reconquête et de la préservation de la biodiversité du Bocage Bressuirais, un soutien de la Région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 50 000 € conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus dans le cadre de l'Appel à projet « Nature et Transition » ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Transmis en préfecture le **17 JUIN 2025**

Notifié ou publié le **17 JUIN 2025**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

